

Mise à jour: 28/09/2009 08:57

Voisinage

## La clôture de la discorde

(Journal de Montréal) Marc Pigeon

Le Journal de Montréal



Les chicanes entre voisins empoisonnent la vie de bien des gens, parfois même davantage que les divorces. De petits problèmes qui causent de gros soucis. Comme cette clôture et ce petit tas de poussière de roche à Blainville...

Ces temps-ci, une chicane autour d'une clôture semble faire s'entre-déchirer deux voisins sur une rue résidentielle de Blainville.

Dans ce quartier récent, l'un d'eux a installé une clôture de bois sur le terrain avant de sa maison afin de bien séparer son terrain de celui du voisin.

Il semble que la vue qu'a maintenant le voisin immédiat est réduite en raison de la hauteur de la clôture.

Le porte-parole de la Ville, Yves Meunier, a confirmé que des plaintes avaient été déposées et que les intervenants de la Ville étudient le cas.



Cette clôture de bois, érigée sur un terrain de Blainville, est trop haute de 10 pouces et obstrue la vue des voisins. © Marc Pigeon

### Une affaire de 10 pouces

La clôture excède de 10 pouces la hauteur permise par la Ville, lorsqu'on prend la mesure depuis le sol. À Blainville, la hauteur de cette clôture ne doit pas dépasser quatre pieds, selon la réglementation municipale.

Peu après une première intervention de la Ville dans le dossier, le propriétaire de la clôture aurait choisi de se conformer à la réglementation de façon plutôt inusitée : en haussant le niveau de son terrain.

Un tas de poussière de roche a alors été étendu de part et d'autre de la clôture, relevant ainsi de 10 pouces le niveau du sol dans l'environnement immédiat de la clôture.

### Inacceptable

Une façon de faire inacceptable, selon le porte-parole de la Ville.

«Le règlement est clair, un citoyen n'a pas le droit de soulever tout terrain. (...) T'as pas le droit de te faire un aménagement pour rendre la clôture conforme», dit M. Meunier.

Si la Ville est intervenue plusieurs fois dans le dossier, elle dit être actuellement en mode «solution».

«Plutôt que d'émettre un constat d'infraction, on va tenter de résoudre le cas, dit M. Meunier. Nous allons exercer une tolérance pour en arriver à une entente.»

Il semble que le «contrevenant» ait réclamé le temps de faire ses travaux de terrassement pour régler le problème, ce qu'il devrait entreprendre sous peu.

L'affaire dure depuis trois mois.

## Des chicanes à s'en rendre malade

«Les gens n'en dorment pas la nuit. Il y en a qui en font une maladie.»

Spécialiste du droit immobilier, l'avocat Pierre-Paul Beauchamp, qui tient depuis 29 ans la chronique Le droit du proprio, dans le Journal de Montréal, estime que ces chicanes de clôture aux apparences pourtant banales affectent les gens au point de déranger leur vie.

«Parfois, ça leur donne plus de sueurs que leur divorce», dit-il.

De toutes les nombreuses lettres qu'il reçoit des lecteurs, les problèmes d'empiètement d'un voisin sur son terrain occupent le haut du pavé.

«Quand vous sentez que votre intimité, votre possession, votre propriété sont attaquées par des voisins, c'est difficile à accepter», constate-t-il.

Le problème se pose souvent lorsqu'un nouveau voisin emménage. Celui-ci n'a aucun compte à rendre à personne et il fait sa loi, selon Me Beauchamp.

«C'est la loi du plus fort», dit-il.

Il ne reste parfois qu'une seule solution : vendre sa maison et s'en aller.

Les autres cas qui retiennent son attention sont les vices cachés et les infiltrations d'eau dans les sous-sols et les toitures.

Me Beauchamp se souvient de quelques cas de chicanes de voisins qui l'ont marqué, au cours des années. Comme cette personne exaspérée d'entendre sans cesse la musique des ados de son voisin. Un jour, il a loué une dizaine de scies mécaniques... qu'il a fait fonctionner de 8 h à 23 h.